



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### établissements

Question écrite n° 57309

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la récente évasion par hélicoptère de la prison la plus moderne de La Réunion. Il demande combien d'établissements pénitentiaires sont dotés d'un dispositif destiné à empêcher ce type d'évasion par les airs et si toutes les prisons françaises seront équipées d'un tel dispositif à l'avenir.

#### Texte de la réponse

Les mesures destinées à lutter contre les évasions par les airs depuis les établissements pénitentiaires, consistent à équiper un grand nombre d'établissements en dispositif anti-atterrissages, particulièrement ceux qui accueillent des détenus sensibles. Actuellement, 81 établissements sont dotés de filins ou de mâts anti-hélicoptère. En outre, la plupart des futurs établissements seront équipés de ces dispositifs, selon leur nature (centre de détention, maison d'arrêt ou centre pénitentiaire). Il n'est pas possible d'équiper tous les établissements pénitentiaires français (soit 194) d'un dispositif anti-hélicoptère, en raison de la diversité de leurs caractéristiques architecturales et de leurs structures.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57309

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2009, page 7782

**Réponse publiée le :** 6 octobre 2009, page 9489